

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-06**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUAILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents : M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023

Date d'affichage : 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**RAPPORTEUR : M. BEAUCAMP LOIC**

Conformément aux dispositions de l'Art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice, dans les communes de plus de 3500 habitants.

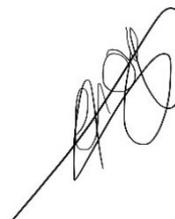
Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des votants :**

- Prend acte de la tenue du DOB (débat d'orientations budgétaires), faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2023.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 8 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-02-08-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.